



Bruxelles, le 8 décembre 2023

CM 5800/23

PECHE
UK
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 5453

Objet: Consultations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni portant sur les possibilités de pêche pour 2024 et, pour certains stocks d'eau profonde, pour 2024 et 2025

- Autorisation de recourir à la procédure écrite
 - Autorisation d'approuver les éléments spécifiques de la position de l'Union en anglais uniquement
 - Approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union
- = LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ÉCRITE
-

Conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil, la présidence a décidé de lancer une procédure écrite en vue de l'approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union en ce qui concerne un addendum au compte rendu écrit des consultations en matière de pêche entre le Royaume-Uni et l'Union européenne pour 2024, signé le 6 décembre 2023, qui expose le résultat des consultations entre l'UE et le Royaume-Uni concernant les stocks pour lesquels des TAC ont été convenus dans le cadre des consultations trilatérales entre le Royaume-Uni, l'Union européenne et la Norvège (ST 16114/23 ADD3).

Veillez indiquer:

- 1) Si vous êtes d'accord pour recourir à la procédure écrite pour l'approbation de la position de l'Union figurant dans le document ST 16114/23 ADD3.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

- 2) Si vous êtes d'accord pour que l'approbation de la position de l'Union figurant dans le document ST 16114/23 ADD3 se déroule en anglais uniquement.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- 3) Si vous êtes d'accord pour approuver la position de l'Union figurant dans le document ST 16114/23 ADD3.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions ci-dessus.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard **le vendredi 8 décembre 2023 à 19 h 30**.

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:

LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.

Merci pour votre coopération.
